

SÉANCE DU COMITÉ TECHNIQUE DU GRISOU

DU 28 MARS 1906.

Présidence de M. Ad Kemna, Président.

La séance est ouverte à 4^h40 (13 membres présents).

M. *Kersten* s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

1. — Examen de la situation financière de la Section du Grisou.

M. *Kemna* fait connaître que lorsqu'il prit la présidence de la Société, la Section du Grisou laissait un boni d'une trentaine de francs. A cette somme est venu s'ajouter un don de 3 200 francs de la famille Solvay ; mais, depuis, diverses dépenses ont été effectuées et le solde actuel peut être évalué à 2 000 ou 2 500 francs.

Il fait remarquer que la caisse de la Section du Grisou a dû intervenir dans les frais des publications de la Société ; il est à noter, en effet, que divers Charbonnages sont membres à perpétuité et, comme tels, ont effectué un paiement global de 400 francs, ou de 200 francs s'ils ne sont que membres à vie. Il en résulte que, au point de vue du revenu de ces sommes, dont la moitié a été dépensée au bénéfice de notre œuvre grisouto-sismique, les membres sont avantagés en regard des membres effectifs de la Société. Dans ces conditions, la Société, dont ils reçoivent le *Bulletin*, outre les publications spéciales consacrées au grisou, a décidé l'intervention des fonds de la Section du Grisou dans les frais de publication du *Bulletin*.

M. le Président exprime l'espoir d'obtenir de nouveaux subsides des Charbonnages. Il a le regret de constater l'indifférence témoignée par le Gouvernement à l'égard de nos stations qui pourraient probablement rendre de grands services pratiques, notamment pour les mines, et peut-être aussi pour la prévision de grandes marées influencées par des phénomènes spéciaux restant à étudier.

M. *Lecoïnte* fait remarquer qu'aucune démarche n'ayant été faite à ce jour auprès du Gouvernement, on ne peut pas déclarer à priori que l'État refuse d'intervenir.

L'intervention du Gouvernement peut se manifester dans trois Départements :

a) *Ministère de l'Industrie et du Travail.* L'appui moral du Ministère et l'autorisation d'entrer en relations avec l'Administration centrale des Mines suffisent. On demanderait à cette Administration de fournir des renseignements sur les dégagements de grisou et les trépidations anormales du sol qui seraient portés à sa connaissance.

b) *Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.* 1° La Société voudrait obtenir la publication des résultats dans les *Annales de l'Observatoire*, conformément au vœu émis par la Conférence internationale de Sismologie;

2° L'octroi de quelques tirés à part de cette publication;

3° Une indemnité annuelle de 3 000 francs.

Il est très probable que les deux premiers points recevront un accueil favorable du Ministre compétent, mais que l'indemnité de 3 000 francs en espèces ne pourra être accordée. Toutefois, l'État consentirait peut-être à fournir le papier photographique (avec une dépense maximum de 3 000 francs), à condition que ce papier fût remis après utilisation au Service astronomique de l'Observatoire pour être conservé dans les archives de l'établissement.

c) *Ministère des Finances et des Travaux publics.* Il existe probablement des relations étroites entre les fortes marées et les phénomènes enregistrés par les sismographes. L'attention de l'Administration des Ponts et Chaussées s'est d'ailleurs portée spontanément sur cette question, puisqu'elle a demandé à l'Observatoire des renseignements à ce sujet. On pourrait donc s'adresser au Ministre des Travaux publics à l'effet d'obtenir son concours pour l'établissement d'une station au bord de la mer.

2. — Nomination du Comité d'organisation des stations de la Société.

Après un échange de vues entre les membres présents, pour arriver à représenter dans le Comité les divers bassins houillers du pays, ce Comité a été constitué comme suit :

MM. PHILIPPE PASSELECQ, directeur-gérant du Charbonnage de Sacré-Madame, à Dampremy.

ALF. SOUPART, directeur-gérant des Charbonnages-Réunis, à Monts/Marchienne.

- MM. J. KERSTEN, ingénieur, inspecteur général des Charbonnages patronnés par la Société générale de Belgique, 43, avenue Brugmann, à Bruxelles.
- E. LAGRANGE, professeur à l'École militaire, 60, rue des Champs-Élysées, à Ixelles.
- E. LARMOYEUX, ingénieur principal des Mines, 7, rue du Bailli, à Bruxelles.
- L. GERARD, ingénieur-électricien, ancien professeur à l'Université de Bruxelles, 102, avenue de Tervueren, à Bruxelles.
- M. LOHEST, professeur de géologie à l'Université de Liège, Mont-Saint-Martin, à Liège.
- L. DEJARDIN, directeur général des Mines, 102, rue Franklin, à Bruxelles.
- ABRASSART, ingénieur de la Compagnie des Charbonnages belges, à Frameries.
- ALB. HANKAR-URBAN, ingénieur, directeur-gérant de la Société anonyme des Carrières de porphyre de Quenast, 24, rue de Turin, à Bruxelles.
- G. LECOINTE, directeur scientifique du Service astronomique de l'Observatoire royal de Belgique, à Uccle.
- Comte AD. DE LIMBURG-STIRUM, membre de la Chambre des Représentants, 23, rue du Commerce, à Bruxelles.
- ALF. HABETS, ingénieur, professeur à l'Université de Liège, 3, rue Paul Devaux, à Liège.
- PAUL HABETS, directeur-gérant de charbonnage, 33, avenue Blonden, à Liège.
- TH. GILBERT, docteur en médecine, 51, rue de la Concorde, à Bruxelles.
- GÉDÉON DELADRIÈRE, délégué de la Société anonyme des Charbonnages de Hornu et Wasmes, à Wasmes.
- G. SCHMITZ (le R. P.), S. J., directeur du Musée géologique des Bassins houillers belges, à Louvain.
- J. WILLEMS, capitaine commandant du génie, 174, rue Royale-Sainte-Marie, à Schaerbeek.

L'assemblée estime ensuite qu'une démarche doit être tentée auprès de M. *Watteyne*, ingénieur en chef des Mines, inspecteur général au Ministère de l'Industrie et du Travail, 196, avenue de la Couronne, à Ixelles, à l'effet de le décider, bien que n'étant plus membre de la Société belge de Géologie, à faire partie du Comité d'organisation

d'une œuvre à laquelle sa compétence toute spéciale l'appelle à participer au premier rang.

D'autre part, les membres dont les noms suivent ont été nommés audit Comité à la séance suivante, du 11 avril 1906 :

MM. CH. FIÉVEZ, trésorier de la Société belge de Géologie, 43, rue des Trois-Tilleuls, à Boitsfort.

ROB. GOLDSCHMIDT, docteur en sciences, 54, avenue des Arts, à Bruxelles.

LEGRAND, ingénieur en chef des Charbonnages-Réunis, à Charleroi.

CH. MONGENAST, ancien officier d'artillerie, professeur de mathématiques supérieures, 20, rue du Couloir, à Ixelles.

C. VAN DE WIELE, docteur en médecine, 20, boulevard Militaire, à Bruxelles.

Quant aux *Président* et *Secrétaires* de la Société, ils en font partie de droit.

Notification sera faite aux intéressés et ceux-ci seront convoqués à une réunion très prochaine, en vue de la constitution d'un Comité d'exécution, qui sera spécialement chargé de la mise en train des stations.

3. — Utilisation du troisième appareil (Colfontaine, Liège ou le littoral).

Il y a actuellement deux appareils, installés l'un à Frameries, l'autre à Quenast.

La reconstitution aussi prompte que possible de la station de Quenast fera l'objet d'une démarche personnelle de la part de M. le Président auprès de M. Urban.

Reste l'appareil qui a été exposé à Liège.

Après un échange de vues mettant en relief l'impossibilité de placer cet appareil à la surface, soit à l'Agrappe, où il serait influencé par les travaux de la mine, soit à Colfontaine, où il se trouverait au delà de la grande faille du Midi, soit à Liège, où aucune offre de Charbonnage n'a été faite, le Comité charge MM. Lecointe, Lagrange et Gerard de faire les démarches nécessaires en vue de l'installation de cet appareil sur le littoral, pour l'étude du centre sismique de la mer du Nord.

La discussion à laquelle le choix de la région d'emplacement a donné lieu, a également montré la nécessité de disposer, pour les stations de la Société, d'appareils à enregistreurs mécaniques; elle a prouvé

aussi que, pour avoir une installation complète, il est indispensable de posséder, par station, un appareil pouvant renseigner sans retard les grandes vagues sismiques et les ondulations; elle a montré également l'utilité de la publication des diagrammes et la nécessité pour les Charbonnages — afin d'établir éventuellement les corrélations avec les dégagements du grisou — de compléter, par leurs renseignements spéciaux, les données enregistrées par les appareils.

L'assemblée a enfin abordé l'examen des éléments d'une demande d'intervention auprès du Gouvernement.

4. — Démarches auprès de l'Administration des Mines, de la Direction des charbonnages et des Unions charbonnières.

L'examen de ces points sera confié au Comité d'organisation dont il est question plus haut.

5. — Publication des données enregistrées.

La Société adressera au Ministre compétent une demande tendant à obtenir :

1° La publication des résultats dans les *Annales de l'Observatoire* conformément au vœu émis par la Conférence internationale de Sismologie;

2° L'octroi de quelques tirés à part de cette publication;

3° Une indemnité annuelle de 5 000 francs (papier photographique).

MM. Van den Broeck, Lagrange, Gerard et Lecointe s'entendent au sujet des démarches à faire à ces fins.

MM. Lagrange et Lecointe se mettront d'accord sur les détails de la publication.

La Société se réservera l'étude et la publication des éléments obtenus relativement à son objectif principal : les corrélations grisouto-sismiques.

M. Lagrange accepte de faire rapport sur tout ce qui aura été publié et qui pourra intéresser la Société; de cette façon, le *Bulletin* de celle-ci ne sera pas encombré d'éléments ne se rapportant pas au but spécial qu'elle vise.

L'assemblée discute assez longuement le mode de communication et de demande d'enquête aux Charbonnages, sans le concours desquels tous nos efforts resteraient infructueux. Sans prendre aucune résolution définitive, dont le Comité technique laisse le soin au *Comité d'orga-*

nisation qui vient d'être constitué, l'assemblée étudie les difficultés de l'organisation qui reste à créer pour faire produire à l'œuvre commencée tous ses fruits. Tout le monde est d'accord pour exprimer le désir de voir remplacer les rouleaux photographiques actuels de nos stations, qui fonctionnent pendant un mois et *ne peuvent s'enlever et se lire qu'après ce laps de temps*, par des rouleaux d'une semaine, voire même d'un jour, lorsque ce serait matériellement possible. L'adjonction d'appareils enregistreurs mécaniques, travaillant sans le concours de la lumière, paraît aussi un desideratum généralement approuvé.

Au sujet du choix des instruments à utiliser pour l'étude des corrélations grisouto-sismiques, M. *Van den Broeck* prie instamment ses collègues de bien vouloir se reporter à des considérations naguère émises par le savant spécialiste M. le professeur *Milne* en 1892. Ces vues se trouvent exposées dans le tome XII (1898) de notre *Bulletin*, où M. *Van den Broeck*, à la séance du 14 novembre de cette année, tenue par notre Section du Grisou, les a reproduites et commentées, page 144 des *Procès-Verbaux* de ladite Section.

Il y a là de précieuses indications que le Comité d'organisation fera bien de ne pas perdre de vue, et la nécessité qui paraît s'imposer de transformer en partie, ou tout au moins de *compléter* l'outillage de nos stations, constitue une large justification des demandes de subsides que nous avons à faire à l'État. Des fonds complémentaires sont indispensables pour mener à bien ce qu'ont si généreusement commencé l'initiative privée et la sollicitude de quelques Mécènes en faveur de notre œuvre à la fois scientifique et humanitaire.

Comme les divers points de vue qui viennent d'être abordés devront faire l'objet des études du Comité d'organisation de nos stations sismiques, M. *Eug. Lagrange* réclame la séance d'installation de celui-ci à très bref délai.

L'assemblée décide que cette réunion aura lieu le 11 avril prochain.

La séance est levée à 5 h. 55.
